Réf. Farde e-Assemblées : 2701736

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2026

Objet : Culture et tourisme.- Subsides spécifiques.- Régie foncière de la Ville de Bruxelles.- Montant total : 3.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/43501 et 76210/43501 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant de 3.800,00 EUR à l'attention de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles pour l'évènement «Fédération des humoristes», réparti comme suit :

1) 1.900,00 EUR à l'article 56110/43501 du budget ordinaire 2026;
2) 1.900,00 EUR à l'article 76210/43501 du budget ordinaire 2026.

Annexes :